

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
COMMUNE D'AZILAL



**BUDGET CITOYEN DE**  
**LA COMMUNE D'AZILAL**  
**EXERCICE 2022**

**LE BUDGET CITOYEN : OUTIL DE  
PROMOTION DE LA TRANSPARENCE  
ET DE LA PARTICIPATION  
CITOYENNE**



# LE CONTENU

3 INTRODUCTION

C'EST QUOI UN BUDGET CITOYEN? 4

5 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

LA STRUCTURE DU BUDGET DE LA COMMUNE 6

7 PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

HYPOTHÈSES D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2021 9

10 RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021

QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 12

16 QUELLES SONT LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2021

QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 17

19 NOTIONS ET ANNEXES

NOTIONS DE BASE 20

23 LES TEXTES ENCADRANT L'OPÉRATION D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

DÉTAIL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE 24

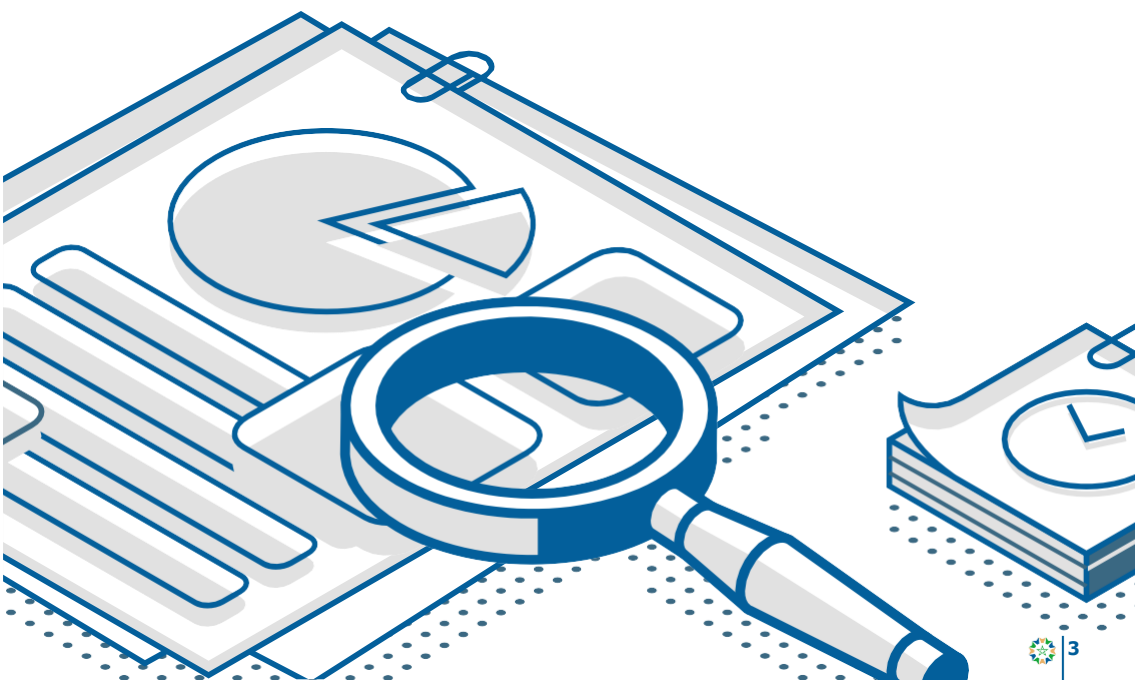


# INTRODUCTION



Dans le cadre du renforcement des mécanismes de communication avec les citoyens, et pour consacrer le droit d'accès à l'information et le principe de transparence, la commune AZILAL a élaboré un document dénommé « **Budget citoyen** » pour l'exercice 2022.

Il s'agit d'un document évolutif, qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.





# C'EST QUOI UN BUDGET CITOYEN ?

Comme le budget de la commune est rédigé dans un langage technique, difficile à comprendre par tous, le conseil de la commune a décidé de concevoir un document plus simple, synthétique et facile à comprendre par chaque citoyen. L'objectif étant de permettre aux citoyens de déchiffrer la façon dont les dépenses sont réparties pour notamment financer les services publics locaux, ainsi que d'identifier les recettes provenant de diverses sources.

Ce document contient des informations et des chiffres sur les ressources que compte percevoir la commune et les dépenses qu'elle sera appelée à effectuer pour offrir des services aux citoyens. Il permet de mieux comprendre les choix et les contraintes auxquelles la commune fait face.

C'est ce qu'on appelle le « **BUDGET CITOYEN** ».

Cette initiative facilitera la participation du citoyen à la préparation du budget de sa commune dans le cadre du "budget participatif".





# LES PRINCIPES BUDGETAIRES



1

**Principe de l'unité** : Requiert la présentation du budget dans un seul document.

2

**Principe de l'annualité** : Exige l'élaboration d'un budget pour chaque année civile (du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre).

3

**Principe de l'universalité** : Consiste à imputer l'ensemble des recettes sur l'ensemble des dépenses et qu'il n'est pas autorisé d'affecter une recette spécifique à une dépense spécifique.

4

**Principe d'équilibre** : Dans le budget, les recettes doivent être strictement égales aux dépenses.

5

**Principe de spécialité** : Signifie que l'autorisation des dépenses est détaillée et que chaque crédit a une destination bien indiquée en termes d'affectations sous forme de chapitres, Articles, programme et projets.

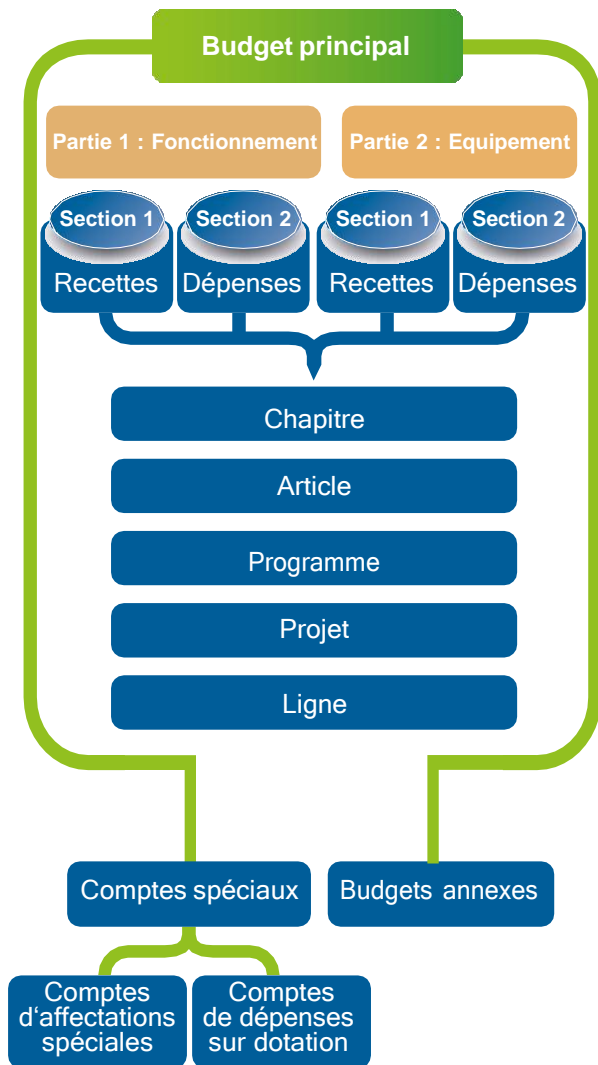
6

**Principe de la non compensation** : On ne peut pas affecter des recettes particulières au financement de dépenses spécifiques au sein de la même partie du budget.

L'élaboration du budget de la commune doit obéir à un ensemble de principes et de règles budgétaires, applicables à toutes les communes.



# LA STRUCTURE DU BUDGET DE LA COMMUNE



LE BUDGET DE LA COMMUNE COMPREND DEUX PARTIES :

La **1<sup>ère</sup>** partie décrit les opérations de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses.

Le fonctionnement regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation et la gestion courante. Exemple : Dépenses du personnel, parc auto, intérêts des emprunts, entretien des bâtiments administratifs...

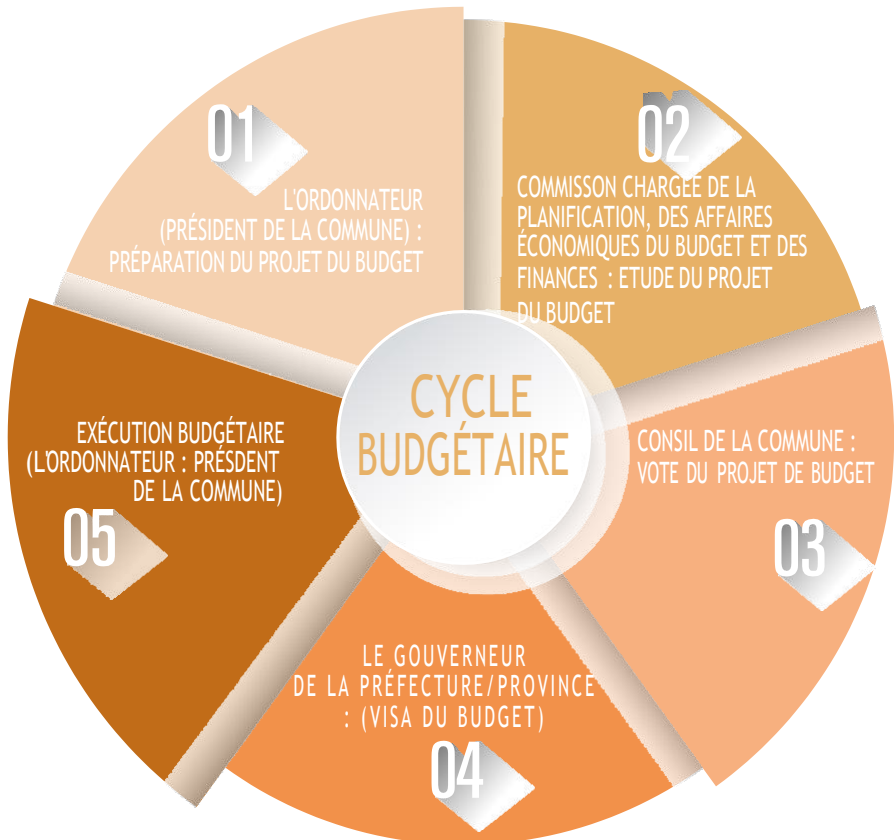
La **2<sup>ème</sup>** partie est relative aux opérations d'équipement ou investissement, elle présente l'ensemble des ressources affectées à l'équipement et à l'emploi qui en est fait. Exemple : les acquisitions, adduction d'eau potable et l'éclairage public, amortissement du capital des emprunts...

Les ressources de cette partie sont particulièrement constituées des subventions de l'Etat et de l'excédent de la première partie (lorsqu'un excédent prévisionnel est dégagé).

Le budget doit être équilibré dans chacune de ses parties et s'il y a un surplus des recettes (excédent prévisionnel) dégagé de la première partie, il est affecté obligatoirement, à la deuxième partie.



# PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE (\*)



(\*) Ce processus est bien détaillé en annexes.





---

# BUDGET 2022

## EN CHIFFRES





# HYPOTHÈSES D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2021

Les prévisions de la commune ont porté pour l'exercice 2021 sur les éléments suivants : **(Veuillez remplir le tableau d'évolution)**

INDICATEUR	TAUX D'ÉVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.11%
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	1.03%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.11%
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	+1.03%
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	0.00
EXCÈDENT BUDGÉTAIRE	218 513.73

Pour l'élaboration de son budget, la commune s'appuie sur un ensemble d'hypothèses :

- La conjoncture économique qui varie d'une année à l'autre, et qui peut par conséquent, impacter potentiellement les impôts et taxes soit en diminution ou en augmentation.
- Les orientations décrites dans une circulaire de cadrage budgétaire, que le Ministère de l'Intérieur envoie annuellement aux communes, au début du mois de Septembre.





# RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022

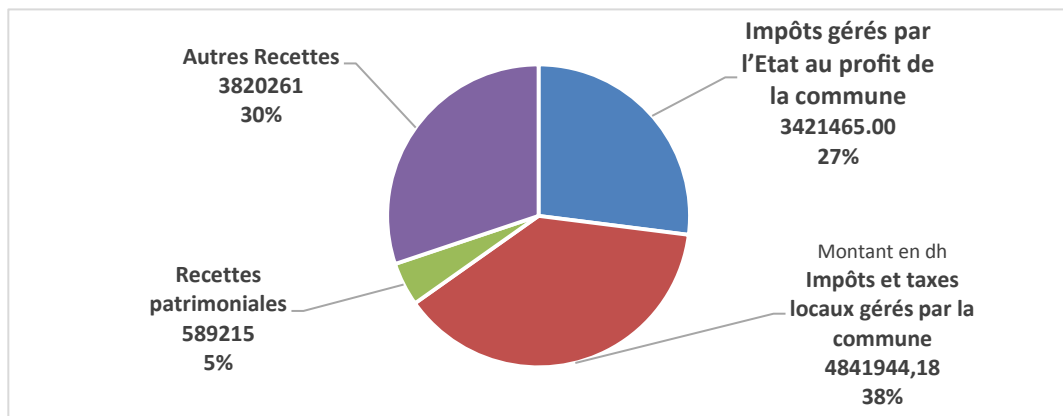
## 1ÈRE PARTIE : FONCTIONNEMENT

### 1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions des recettes du budget de l'année **2022** sont estimées à 29 112 057.56 DH, contre 34 646 783.91 DH en **2021**.

NATURE DE LA RECETTE	Montant en Dhs
Budget Principal	30 400 270.18
Fonctionnement	343 285.00
<b>Transfert de l'Etat</b>	<b>17 382 000.00</b>
Part de la commune dans le produit de la TVA (**)	17 382 000.00
<b>Impôts gérés par l'Etat au profit de la commune</b>	<b>3 421 465.00</b>
Taxe d'habitation	19 151.00
Taxe sur les services communaux	2 125 293.00
Taxe professionnelle	1 277 021.00
<b>Impôts et taxes locaux gérés par la commune</b>	<b>4 841 944.18</b>
Taxe sur les opérations de lotissement	139 754.00
Taxe sur les terrains urbains non bâtis	3 290 340.18
Taxe sur les opérations de construction	1 200 000.00
Redevances sur les saillies situées sur le domaine public communal	0.00
Taxe de séjour	10 531.00
Taxe principale d'abatage	42 221.00
Taxe sur les débits de boissons	60 697.00
Redevances sur les recettes des mandataires du marché de gros, des fruits et légumes et des halles aux poissons	0.00
Taxe sur le transport public de voyageurs	98 401.00
<b>Recettes patrimoniales</b>	<b>589 215.00</b>
Concession pour l'exploitation des aires et parcs de stationnement	100.00
Produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel	380 545.00
Redevance d'occupation temporaire du domaine public communal pour un usage commercial, industriel ou professionnel	148 561.00
Droits perçus sur les marchés et lieux de vente publics	60 109.00
<b>Autres Recettes</b>	<b>3 820 261.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 672 885.2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



(\*\*) Afin de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à l'affectation d'une part du produit de TVA soit 30% sur les recettes de l'Etat) aux collectivités territoriales, il est créé à compter du 1er Avril 1986 un compte d'affectation spécial intitulé : Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA, dont le Ministre de l'Intérieur est ordonnateur, «Article 33 bis de la loi de finances pour l'année 1986 n° 85-33».

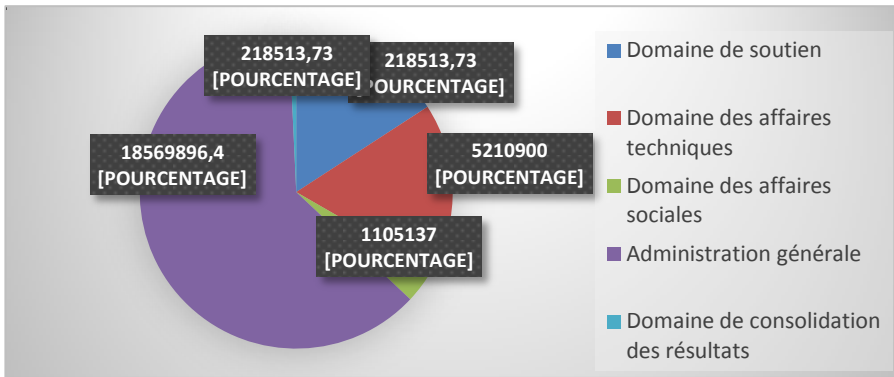


# QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

## 2-LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

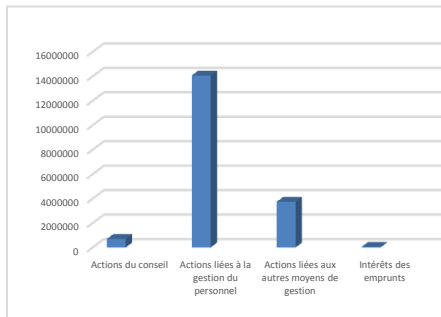
Nature de la dépense	Crédits ouverts
Budget Principal	30 400 270.18
Fonctionnement	30 051 774.05
<b>Administration générale</b>	<b>18 569 896.4</b>
Actions du conseil	701 020.00
Actions liées à la gestion du personnel	14 072 200.00
Actions liées aux autres moyens de gestion	3 742 400.00
Intérêts des emprunts	54 276.36
<b>Domaine des affaires sociales</b>	<b>1 105 137.00</b>
Assistance sociale	901 000.00
Soins de santé de base et d'hygiène	182 137.00
Conservation des centres hospitaliers et dispensaires	0.00
Domaines de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel	21 000.00
Culture et beaux-arts	1 000.00
Activités sportives	0.00
<b>Domaine des affaires techniques</b>	<b>5 210 900.00</b>
Urbanisme, habitat et protection de l'environnement	570 000.00
Eclairage public (Redevances)	4 535 900.00
Points d'eau (Redevances)	105 000.00
<b>Domaine de soutien</b>	<b>4 722 823.09</b>
Remboursement aux particuliers et aux entreprises	0.00
Concours et versements	1 003 392.62
Dommages et intérêts au profit des tiers et frais de procédure	3 320 549.47
Versement au fonds RAMED	398 881.00
<b>Domaine de consolidation des résultats</b>	<b>218 513.73</b>
<b>Versement de l'excédent à la 2ème partie</b>	<b>218 513.73</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



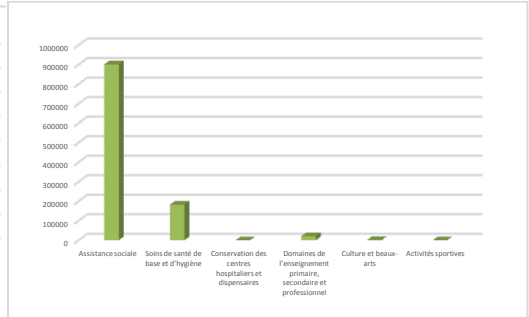
## RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN MDH



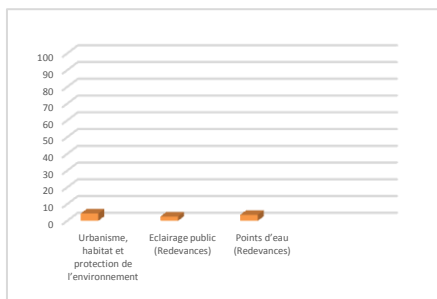
## RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AUX AFFAIRES SOCIALES

EN MDH

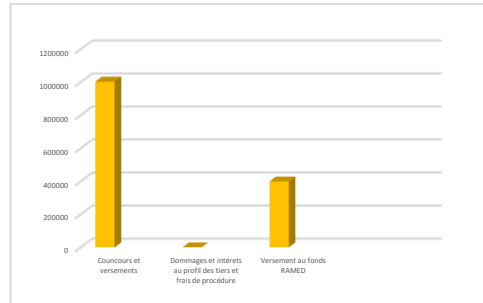


## RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AUX AFFAIRES TECHNIQUES

EN MDH



EN MDH



## RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AU DOMAINE DE SOUTIEN





## QUELQUES RATIOS FINANCIERS (\*\*\*)

Ratio	Quotient (DH/Hab.)
Les dépenses de fonctionnement par habitant	800.00 DH
Les recettes de fonctionnement par habitant	800.00 DH
Le produit fiscal par habitant	5 dhs
Dépenses d'éclairage public par habitant	117 dhs
Dépenses des déchets ménagers/habitant	85 dh
Taux d'épargne brute	0 %
La marge d'autofinancement courant	0 %

(\*\*\*) Les modes de calcul sont expliqués en annexes.





# 2ÈME PARTIE : EQUIPEMENT

## 1- LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

DESIGNATION DES CHAPITRES	ADMIS EN 2021	PROPOSÉS POUR 2022
Domaine des affaires sociales	0.00	0.00
Domaines des affaires techniques	0.00	0.00
Domaine des affaires économiques	211 124.00	218 513.73
<b>Excédent 1<sup>ère</sup> partie</b>	211 124.00	218 513.73
<b>TOTAL</b>	<b>211 124.00</b>	<b>218 513.73</b>





# QUELLES SONT LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2020

## 2-LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les priorités budgétaires doivent découler du plan d'action de la commune (PAC).  
Exemple:

### Buts et résultats envisagés

#### Objectif 1

Améliorer la qualité des infrastructures et des équipements de base

Contribution au désenclavement et à la connexion entre les différents douars

Généralisation du réseau d'électricité

Généralisation de l'adduction au réseau d'eau potable

#### Objectif 2

Améliorer la qualité des services sociaux, culturels, sportifs et environnementaux

: Contribution à l'amélioration du niveau d'éducation et à lutter contre l'analphabétisme et l'abandon scolaire

Contribuer au développement des services de santé et les rapprocher de la population

Contribution à l'amélioration de la gestion des déchets

Contribution à l'amélioration du secteur sportif de la commune

#### Objectif 3

Réaliser le développement économique de la commune

Contribution à l'économie sociale

Matrice des projets du programme d'action de la commune.



# QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

PROJETS	CRÉDITS OUVERTS
<b>Désenclavement</b>	
• Réalisation des études pour le revêtement de la voirie	0000
• Construction de voiries urbaines	0.00
<b>Ouvrage d'éclairage public</b>	
• Maintenance du réseau d'électricité	0.00
• Acquisition d'un camion nacelle pour la réparation du réseau d'électricité	0.00
<b>Ressources d'eau et amélioration de la qualité d'adduction au réseau</b>	
• Faire des trous d'exploitation pour l'eau potable	0.00
• Acquisition de pompes	0.00
• Construction des réservoirs d'eau potable	0.00
• Acquisition de conduits d'eau potable	0.00
• Acquisition d'un camion-citerne	0.00
• Acquisition de groupes électrogènes	0.00
• Acquisition de plaques d'énergie solaire	0.00
<b>Services sociaux, culturels et environnementaux</b>	
• Acquisition de bus scolaires	0.00
• Achat des équipements de crèches	0.00
• Construction des complexes sociaux culturels	0.00
• Construction et aménagement des murs d'enceinte des cimetières	0.00
• Travaux de reboisement (des espaces verts)	0.00
<b>Amélioration et rapprochement des services de santé de la population</b>	
• Acquisition d'une ambulance	0.00
• Construction et équipement des dispensaires	0.00
<b>Gestion des déchets</b>	
• Réalisation d'une décharge communale dans le cadre d'un groupement de communes spécialisé dans l'assainissement solide	
• Acquisition d'un camion pour la collecte des ordures ménagères	
• Acquisition des bacs à ordures	
<b>Développement du secteur sportif communal</b>	
• Acquisition d'un terrain pour la réalisation des terrains de proximité	0.00
• Achat des articles sportifs	0.00
• Organisation de tournois sportifs	0.00
• Construction de piscines	0.00
<b>Economie sociale</b>	
•	
•	
•	

# Récapitulation et inscription des équilibres du budget

1- BUDGET	RECETTES	DÉPENSES
<b>Première partie</b>		
<b>Total des ressources</b>	<b>23 025 391.7</b>	
Impôts et taxes locales	4 841 944.18	
Produit des impôts et taxes affectés par l'État	17 382 000.00	
Produit des rémunérations pour service rendu	-----	
Produit du patrimoine	<b>589 215.00</b>	
Dotations, aides et participations	0.00	
Recettes diverses	212 232.55	
<b>Total des charges</b>		<b>30 051 774.05</b>
Dépenses des élus		701 020.00
Dépense des fonctionnaires		14 072 200.00
Dépenses de remboursement des dettes		54 276.36
Dépenses relatives aux engagements financiers issus des conventions et contrats conclus		4 323 437.00
Dépenses d'exécution des arrêts et jugements		3 320 549.47
Subventions et aides aux associations		1 250 000.00
Dépenses diverses		4 809 061.88
<b>Deuxième partie</b>		
<b>Total des ressources</b>	<b>218 513.73</b>	
Excédents financiers	218 513.73	
Produit des impôts et taxes affectés par l'État	-----	
Autres recettes fiscales	-----	
Produit des rémunérations pour services rendus	0.00	
Produit des emprunts	-----	
Dotations diverses	-----	
Recettes diverses	0.00	
<b>Total des charges</b>		<b>0.00</b>
Dépenses des travaux		0.00
Amortissement du capital emprunté		0.00
Dotations accordées		0.00
Prises de participations		-----
Dépenses diverses		0.00
<b>Total du budget</b>	<b>30 005 019.56</b>	<b>30 005 019.56</b>
<b>2- COMPTES SPÉCIAUX</b>		
1- Comptes d'affectations spéciales	1000.00	1000.00
Compte.....		
Compte.....	-----	-----
2- Comptes de dépenses sur dotations	20000.00	20000.00
Compte.....	3 000 000.00	3 000 000.00
Compte.....	100 000.00	100 000.00
<b>Total des comptes spéciaux</b>	<b>3 121 000.00</b>	<b>3 121 000.00</b>
<b>3- TOTAL DES BUDGETS ANNEXES</b>		
Budget annexe.....	F	E
Budget annexe.....	-----	-----
<b>Total général</b>	<b>33 383 898.93</b>	<b>33 383 898.93</b>
<b>L'ÉQUILIBRE</b>		
<b>CRÉDITS PROPOSÉS DE L'EXERCICE</b>		
Recettes		33 383 898.93
Dépenses		33 383 898.93
Excédent		0.00



# NOTIONS ET ANNEXES





# NOTIONS DE BASE

## BUDGET ANNEXE :

Etabli pour certains services locaux spécialisés, dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou rendre des services donnant lieu à rémunération (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls usagers pour équilibrer les comptes.

## COMPTES SPÉCIAUX :

Les comptes spéciaux ont pour objet de décrire des opérations en conservant leur continuité d'une année budgétaire à l'autre ou de garder trace sans distinction entre les années budgétaires, d'opérations qui se poursuivent pendant plus d'une année.

## DÉFICIT BUDGÉTAIRE :

Lorsque les recettes (argent) de la commune ne sont pas suffisants pour couvrir toutes les dépenses, on parle de déficit budgétaire. Dans ce cas, la commune est obligée de réduire ses dépenses ou de demander une dotation supplémentaire au Ministère de l'Intérieur.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses liées au fonctionnement courant de la commune, elles regroupent principalement :

- Les frais de rémunération des personnels.
- Les dépenses d'entretien et de fournitures.
- Les frais de fonctionnement divers correspondants aux compétences de la commune.
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

## DÉPENSES OBLIGATOIRES :

Les dépenses suivantes sont obligatoires pour la commune :

- Les traitements et indemnités du personnel de la commune ainsi que les primes d'assurances.
- La contribution de la commune aux organismes de prévoyance, au fonds de retraite et aux dépenses de mutualité.
- Frais de consommation d'eau, d'électricité et des télécommunications.
- Les dettes exigibles.
- Les contributions qui doivent être transférées au profit des groupements des collectivités territoriales et aux établissements de coopération intercommunale.
- Les engagements financiers résultants des conventions et contrats conclus par la commune.
- Les dépenses relatives à l'exécution des arrêts et jugements prononcés par la justice à l'encontre de la commune.
- La dotation globale affectée au fonctionnement des arrondissements (pour les communes à arrondissements).

## TRÉSORIER COMMUNAL :

Est chargé de :

- L'exécution des opérations de recettes.
- L'exécution des opérations de dépenses.
- La gestion du personnel local et du patrimoine.
- La tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie.
- L'assistance juridique et le conseil financier.

Azilal le 02/01/2022

Le président de la commune

